Image not found or type unknown

abus de confiance, ex-compagne, assurance mutuelle

Par **fredsimon**, le **21/09/2010** à **17:36**

Bonjour,
au risque de paraitre totalement idiot, je vous expose ici mon soucis.
Voilà, je souscrit depuis de nombreuses années une assurance mutuelle pour mon fils et moi et avant la séparation pour mon ex compagne, chez Allianz, anciennement AGF.
Rencontrant de plus en plus de difficulté financière j'ai récemment voulu me rapprocher de mon assureur pour savoir s'il été possible de trouver une formule moins onéreuse que ma complémentaire actuelle.
Et là, première surprise, j'apprends que mon ex est toujours assurée.
(Il faut que j'avoue que je ne me suis jamais, avant ça, préoccupé des "détails" et que la seule chose qui m'importait c'est que si je payai mon fils était effectivement assuré)
Puis interrogeant mon interlocuteur sur la normalité du fait de ne jamais recevoir de courrier de leur part, l'on m'apprend, deuxième surprise, que si c'est bien sur mon compte que sont prélevés les mensualités, le contrat est établi au nom de mon ex.
A partir de là mon assureur n'a plu voulu me fournir de détails et m'a expliqué que la seule solution était de rejeter les prélèvements automatiques et qu'ainsi le contrat serait rompu.
Je ne voulais pas que mon fils ne soit plus assuré, ni perdre le bénéfice de toutes ces années de cotisation.
Mais devant les difficultés croissantes liées à ma situation je me suis résolu à prendre contact avec ma banquière.
Et là, ultime surprise, celle-ci attire mon attention sur la chose suivante: si c'est bien sur mon compte que sont ponctionnées les mensualités, ce n'est pas sur le mien que sont effectués les remboursements.
Bien-sûr j'ai conscience d'avoir fourni le bâton pour me battre.
Si il y a à votre connaissance une issue plus honorable pour moi, qu'encore devoir admettre que je me suis laissé piétiner, je vous serez énormément reconnaissant.
Je vous remercie de m'avoir accordé de votre temps.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés